



PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale de l'équipement
et de l'agriculture
Service Environnement et Prévention des Risques

Arrêté n° 2009/DDEA/SEPR/619 portant sur une demande d'autorisation de destruction, altération ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées

Le préfet de Seine-et-Marne,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.411-1 et L.411-2 ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles R.411-1 à R.411-14 et R.412-1 à R.412-10 ;

VU le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

VU l'arrêté ministériel du 22 décembre 1999 fixant les conditions de demande et d'instruction des autorisations exceptionnelles d'opérations portant sur des spécimens d'espèces protégées ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.411-1 et L.411-2 ;

VU l'arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées et notamment son article 3 ;

VU l'arrêté du 17 avril 1981 modifié fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire ;

VU la demande émanant de Mme FUCHS Sylvie, Maire de Roissy en Brie, 9 rue Pasteur – 77680 ROISSY EN BRIE;

VU l'avis émis par le Conseil national de la protection de la nature en date du 6 octobre 2009 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 09 DAIDD BCIDE/050 du 12 octobre 2009 donnant délégation de signature à Monsieur Hervé DURAND, ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture de Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009 DDEA SG/08 du 15 octobre 2009 donnant délégation de signature à Monsieur Laurent BEDU, ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts, adjoint au directeur ;

SUR proposition du directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture ,

ARRETE

Article 1er : Mme FUCHS Sylvie, Maire de Roissy en Brie est autorisée, à l'exclusion de toutes autres espèces, à détruire, altérer ou dégrader les aires de repos ou de reproduction de l'espèce *Hirunda rustica* (Hirondelle rustique) dans l'enceinte de la ferme d'Ayau, avenue Maurice de Vlaminck à Roissy en Brie, en 2009 et 2010 au cours du déplacement des nids dans le cadre du projet de la réhabilitation d'un bâtiment, **sous réserve de la vérification par des ornithologues confirmés que tous les nids sont vides et que les hirondelles sont parties en migration.**

Article 2 : Le présent arrêté préfectoral peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès du préfet de Seine et Marne dans les deux mois suivant sa notification. L'absence de réponse au terme du délai de deux mois vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du Tribunal administratif de Melun dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté préfectoral.

Article 3 : Le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture, le directeur régional de l'environnement d'Ile de France, le sous-préfet de TORCY, le commandant du groupement de gendarmerie de Seine et Marne, la directrice départementale de la sécurité publique de Seine et Marne, le chef de service interdépartemental de Seine-et-Marne, du Val de Marne, de Seine Saint Denis de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une ampliation sera notifiée au demandeur.

Melun, le 05 novembre 2009
Pour le Préfet et par délégation,
Pour Le directeur départemental
de l'équipement et de l'agriculture,
l'adjoint au directeur,

signé

Laurent BEDU

Renseignements auprès du R.E.N.A.R.D. :

Association-renard@wanadoo.fr

<http://pagesperso-orange.fr/renard-nature-environnement/>

01 60 28 03 04

3 rue des Aulnes

77680 ROISSY-EN-BRIE